



Commune de
Beaurepaire

NUMÉRO 42



LE PETIT JOURNAL

Le bulletin d'information officiel de la commune de Beaurepaire



"Toutes les grandes personnes ont d'abord été des enfants, mais peu d'entre elles s'en souviennent." A. De Saint-Exupéry

Fermeture de la mairie pour congés du 11 au 22 août inclus

Dès la fin août, la mairie est délocalisée dans le bureau de l'école 1 rue du bocage (le temps des travaux)

Edité par nos soins à 200 exemplaires
Directeur de la publication : Carol Gondouin
Rédaction : Sandrine Lechevalier, Viviane Roussel, Gaëlle Lesueur
Mise en page : Gaëlle Lesueur



BUDGET COMMUNAL 2024

Le CFU, comme le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, 2024,

Le CFU 2024 a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa réunion en date du 10 avril 2025. A la suite, le Budget Primitif 2025 a été voté

Le budget de notre collectivité est structuré en 2 sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion des affaires courants,
- La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'investissement d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement réalisées au CFU 2024 s'élèvent à 72 955.01€ auxquelles il faut ajouter 229 573.33€ venant de la section de fonctionnement (65.98%) et 19 855€ de restes à réaliser

En recettes d'investissement, 2 types de recettes coexistent :

- Les recettes patrimoniales
- Les recettes liées aux projets qui sont également les subventions d'équipement reçues (chapitre 13)

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées au CFU 2023 s'élèvent à 141 246.60€ et 28 957.66€ de restes à réaliser

Cette section regroupe :

- Le remboursement de la dette en capital
- Les acquisitions de biens immobiliers, de biens mobiliers (matériel informatique, mobilier)
- Les études et travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

Les recettes de fonctionnement réalisées au CFU 2024 s'élèvent à 259 015,80€, auxquelles il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement reporté 2023 de 210 397.07€ pour un montant total de recettes de fonctionnement de 469 412.87€.

Outre le résultat reporté de 2023 qui représente 43.21% des recettes 2024, les recettes de fonctionnement 2024 peuvent être regroupées principalement en 2 grandes catégories qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre :

- Des impôts directs locaux, produits de la fiscalité (chapitre 73) pour 31.31% des recettes,
- Des dotations et des diverses subventions versées par l'Etat et autres financeurs (chapitre 74) pour 20.41% des recettes.

Les dépenses de fonctionnement réalisées au CFU 2024 s'élèvent à 218 160.68€

BUDGET COMMUNAL 2025

Le budget 2025 a été voté le 10 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Communauté Urbaine et de l'Etat chaque fois que possible.
- d'investir de manière responsable pour contribuer à la préservation et à l'optimisation de notre patrimoine communal.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

Budget de fonctionnement voté : 430 340.69 €



Principaux projets d'investissements 2025 :

Réhabilitation énergétique de la mairie et installation d'un sas : emprunt à prévoir
Frais d'étude pour la réalisation du marché rénovation énergétique de la mairie, pour les travaux à prévoir sur l'église, pour la parcelle rue du bocage
Achats des matériaux techniques
Remplacement de l'ordinateur de la direction de l'école

Restes à réaliser

Dépenses : remplacement de l'ordinateur du secrétariat : 933.00€

Caméra de chasse : 238.68€

Raccordement eau réserve incendie : 2 938.78€

Jeux enfants : 1 144.80€

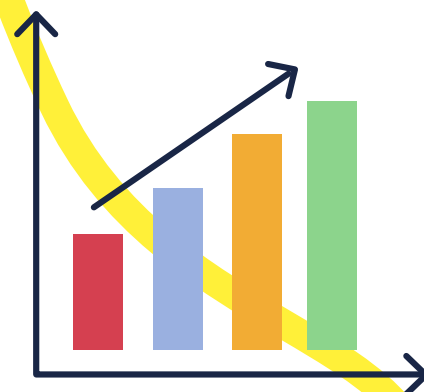
Recettes : Réalisation écluses RD32 : 7 226.00€

Accessibilité cimetière : 1 806.00€

Réalisation écluses RD32 : 10 295.00€

Eco pâturage : 528.00€

Budget d'investissement voté : 269 125.21€



LE COIN DES POÈTES

Le "coin des poètes" vous propose dans cette édition des citations d'auteurs célèbres qui, vous le constaterez, restent toujours au goût du jour, même si certaines ont été écrites il y a bien longtemps...

Réalisme, humour et belles tournures garantis !

Affaires : "Les affaires, c'est bien simple : c'est l'argent des autres" Alexandre DUMAS

Age d'or : "l'âge d'or était l'âge où l'or ne régnait pas " LEZAY-MARSENIA (épître à mon curé)

Aimer : "Aimer, ce n'est pas se regarder l'un l'autre, c'est regarder ensemble dans la même direction" A. DE ST EXUPERY

Amis : " Les amis de l'heure présente ont le naturel du melon. Il faut en essayer cinquante avant d'en rencontrer un bon" Claude MERMET (poète)

Amis : " Un ami, c'est quelqu'un sur qui nous pouvons toujours compter pour compter sur nous" (François PERIER)

Argent : "Ne mettez pas votre confiance dans l'argent, mais mettez votre argent en confiance (O.W HOLMES humoriste américain)

Bêtises : "L'humanité serait depuis longtemps plus heureuse si tout le génie que les hommes mettent à réparer leurs bêtises, ils l'employaient à ne pas les commettre" (G.B SHAW)

Botanique : "La botanique est l'art de dessécher les plantes entre des feuilles de papier buvard et de les injurier en grec et en latin " (Alphonse KARR)

Calomnie : "Plus la calomnie est difficile à croire, plus pour la retenir les sots ont de la mémoire" (Casimir DELAVIGNE)

Calomnie : "Si ceux qui disent du mal de moi savaient exactement ce que je pense d'eux, ils en diraient bien davantage ! " (Sacha GUITRY)

Charité "La charité n'est pas une vertu que dans la mesure où elle est un sacrifice" (F. VAN DEN BOSCH)



LE COIN DES POÈTES

Dîner : "A quelle heure faut-il dîner ? Si l'on est riche, quand on veut, si l'on est pauvre, quand on peut" (DIOGENE)

Éducation : "Des parents sages permettent à leurs enfants de se tromper. Il est bon qu'ils se brûlent les doigts de temps en temps" (GANDHI)

Éducation : "Une "bonne éducation" consiste à concilier le grand bien que vous pensez de vous-même avec le peu de bien que vous pensez des autres" (Mark TWAIN)

Ennui : "L'ennui est entré dans le monde par la paresse" (LA BRUYERE)

Esprit : "Il ne suffit pas d'avoir de l'esprit. Il faut en avoir encore assez pour s'abstenir d'en avoir trop" (André MAUROIS)

Femme : "Je suis contre les femmes : tout contre" (Sacha GUITRY)

Flatteur : "Le flatteur qui nous perd est mieux venu souvent que l'ami qui nous sauve en nous désapprouvant" (Casimir DELAVIGNE)

Génie : "Faire aisément ce que d'autres trouvent difficile à réaliser : c'est le talent. Faire ce qui est impossible au talent, c'est le génie" (H.F AMIEL journal 1856)

Heureux : "Il suffit pour être réellement heureux de trouver quelque chose qui nous intéresse passionnément" (Charles KINGSLEY)

Jeune : "Beaucoup de gens ne sont jamais jeunes ; quelques personnes ne sont jamais vieilles" (G.B SHAW)

Langue : "Écrire proprement sa langue est une forme de patriotisme" (Lucie DELITRUE-MARDRUS)

Lecture : "La lecture, une porte ouverte sur un monde enchanté" (François MAURIAC)

Liberté : "J'ai trop le désir qu'on respecte la mienne pour ne pas respecter celle des autres !"
(Françoise SAGAN)

Mal : " Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal, il m'a fait trop de mal pour en dire du bien" (CORNEILLE)

Mensonge : "Aucun homme n'a assez de mémoire pour réussir dans le mensonge"
(Abraham LINCOLN)

Ordre : "L'ordre est le plaisir de la raison mais le désordre est le délice de l'imagination "
(Paul CLAUDEL- le soulier de satin)

Savoir : " Puisqu'on ne peut savoir tout ce que l'on peut savoir sur tout il est plus beau de savoir quelque chose de tout que de savoir tout sur une chose" (PASCAL-pensées)

Sensibilité : "Ne méprisez la sensibilité de personne. La sensibilité de chacun, c'est son génie" (Charles BEAUDELAIRE - journaux intimes)

Sot : "Le sot a un grand avantage sur l'homme d'esprit. Il est toujours content de lui-même"
(NAPOLEON 1er)

Superstition : "L'art de se mettre en règle avec les coïncidences" (Jean COCTEAU)

Talent : "Ayez du talent, on vous reconnaîtra peut être du génie.
Ayez du génie, on ne vous reconnaîtra jamais de talent" (Sacha GUITRY)

Temps : " Le temps est un grand maître, il règle bien des choses" (CORNEILLE)

Tentation : "Dépêchons-nous de succomber à la tentation avant qu'elle ne s'éloigne"
(EPICURE)

Vanité : "Il était comme le coq qui croyait que le soleil s'était levé pour l'entendre chanter !
(George ELIOT romancière)

Vie : "Notre vie vaut ce qu'elle nous a coûté d'efforts" (François MAURIAC - le jeune homme)

Vie : " Si la vie avait une seconde édition, combien je corrigerais les épreuves (John CLARE-
lettre à un ami)

NOTRE ECOLE

Les élèves de CE2 de l'école Beaurepaire ont bénéficié cette année d'une intervention de la Croix Blanche pour une initiation aux gestes de premiers secours. En juin, ils participeront également à une formation à l'APER (Attestation de Première Éducation à la Route), avec une partie théorique en classe et un parcours vélo dans la cour.

Dans cette même optique, la classe de CE1/CE2 s'est rendue au Village Prévention organisé à Criquetot-L'Esneval, où les élèves ont pu découvrir, sous forme d'ateliers ludiques et interactifs, diverses thématiques liées à la sécurité routière, aux premiers secours et à la prévention des risques du quotidien.

"Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants."
A. De Saint-Exupéry



Changement à la rentrée prochaine.

Vu la baisse constante des effectifs des écoles du RPI (baisse de la natalité, inscriptions des enfants dans des écoles hors RPI) l'une des classes de notre école fermera ses portes le 4 juillet 2025.

A la rentrée, une classe accueillera les CP et les CE1 à Beaurepaire avec Mme Raoult. Nous remercions Mme Quennehen pour ses années passées dans notre école.



SIVOS - RPI

Beaurepaire fait partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) géré par un SIVOS. Celui-ci a la gestion de la cantine et des garderies ainsi que celle des ATSEM.

Le bureau du SIVOS se situe à Beaurepaire, 3 rue du bocage. La secrétaire vous reçoit en périodes scolaires, les Lundi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et le Mardi de 13h à 16h

Hors périodes scolaires, permanence téléphonique uniquement : 02 27 30 52 70

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h

ou par mail : contact@sivosdes4communes.fr

RAPPEL SECURITÉ

Il est impératif de rappeler qu'une bonne visibilité est nécessaire pour les collégiens, lycéens et usagers qui prennent le car. De plus, il est interdit de stationner à proximité des arrêts de cars.



Où marcher sur une route sans trottoir?

S'il n'y a pas de trottoir, le piéton circule le cas échéant sur l'accotement ou sinon tout au bord du côté gauche de la voie (regardant les véhicules arriver)

Rappel pour les véhicules : Comme pour les cyclistes, le dépassement des piétons se fait en respectant une distance latérale de sécurité. Celle-ci correspond à :

- 1 mètre en agglomération ;
- 1,50 m hors agglomération.



BILAN DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Nous remercions notre agent recenseur qui a fait un travail remarquable sur cette campagne de recensement 2025.

Au total, 231 logements ont donc été enquêtés ce qui représente 484 personnes
81.3% soit 169 résidences principales ont répondu à l'enquête par internet (74.9% sur le département de la Seine-Maritime)

quelques chiffres :

206 résidences principales

16 résidences secondaires

7 logements vacants (non habité pour travaux, non loués...)

2 logements n'ont pas répondu à l'enquête mais habités

au 16 février 2025, la commune compte 484 habitants (population municipale)

RECENSEMENT MILITAIRE

Il est **OBLIGATOIRE** pour tous les jeunes, le jour de leur 16ème anniversaire ou dans les trois mois qui suivent, de venir en mairie de leur domicile avec une pièce d'identité, le livret de famille des parents, une facture récente au nom des parents et, si besoin, tout document justifiant de la nationalité française, pour être recensé.

Une attestation de recensement vous sera délivrée en mairie. Elle vous sera demandée pour vous inscrire aux examens et auto-école notamment, et permettra à l'INSEE de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales (si vous déménagez, l'inscription sur les listes électorales est à faire dans votre nouvelle mairie de résidence)

Cette démarche peut être faite via le site www.service-public.fr.

BIENTÔT 16 ANS !



PENSEZ AU

RECENSEMENT



PROJETS

L'année 2025 est marquée par la concrétisation de plusieurs projets :

- **Réhabilitation de la mairie** : avec l'aide de la CU et de notre architecte/maitrise d'œuvre, un marché public a été lancé pour ces travaux qui vont de la réfection totale du plancher du secrétariat, en passant par le changement de mode de chauffage à la reprise de l'isolation de tout le bâtiment mairie.

Les travaux débuteront début septembre 2025 et dureront entre 5 et 7 mois. Le secrétariat de la mairie sera transféré durant ces travaux dans l'ancienne mairie et classe de Mme Raoult, 1 rue du bocage.

Ce projet d'un montant estimatif de + de 200 000€ sera en partie financé par un emprunt, le fond de concours aux collectivités de la Communauté Urbaine. Nous sollicitons également des subventions auprès de l'Etat.



- **Centre de loisirs** : ce n'est pas un projet qui se concrétise pour le moment mais une étude de faisabilité a été réalisée. Pour rappel, la commune en a la gestion. Nous dépensons des moyens humains et financiers pour cela (alarme, électricité, eau, écopaturage, entretien des espaces verts...) La commune ne peut pas prendre en charge l'achat du centre et sa réhabilitation. Aussi une mission d'étude a été déléguée à la Fabrique Urbaine et prise en charge par la commune, la CU et l'EPFN. Nous allons prochainement organiser une réunion d'information sur l'étude réalisée.



Établissement public foncier de
Normandie

LA
**FABRIQUE
URBAINE**

- **L'église Saint Thomas de Cantorbery** : Suite à la venue du CAUE et du Département, de nombreux travaux sont à prévoir dans notre église. Reconstituée en 1756 et 1778, des détériorations sont constatées : Descellement de vitraux, fissures extérieures et intérieures, potentiellement présence de parasites dans le bois des meubles. Un diagnostic complet a été demandé à un architecte spécialisé (19818€TTC avec la sollicitation d'une subvention auprès du Département



LES ASSOCIATIONS

LA WOLF TEAM

Depuis de nombreuses années, l'association « Wolf Team » organise des démonstrations de danse country, dans les Ehpad et autres établissements de santé. Et notamment, depuis 7/8 ans, et ce deux fois par an, les danseurs se rendent à l'Ehpad de la Belle étoile à Montivilliers.



Samedi 7 juin, à l'initiative de Christelle, la responsable animation, les résidents ont eu le plaisir de les retrouver. Un moment de partage chaleureux, de gaîté, apprécié de tous

Appel

L'association est toujours en recherche de prêt de salle gratuite pour les cours du mardi soir, à proximité de Beaufort, Gonville, Anglesqueville... « On lance un appel aux bonnes âmes des maires ».

LE COMITÉ DES FÊTES



Activités 2024-2025

Notre équipe toujours aussi dynamique pour animer le village, compte sur vous pour la pérennité du comité.

Nos manifestations de l'année furent un succès.

Pour les prochaines manifestations :

12 octobre concours Manille

25 octobre Halloween

11 novembre concours dominos

22 novembre soirée beaufortais avec DJ

7 Décembre marché de Noël.

ASSOCIATION AF76

Les accueillants familiaux de la Seine maritime ont pour mission d'accompagner au sein de leurs foyers les personnes âgées et/ou les adultes en situation de handicap. (maximum 3 personnes)

Solution alternative à l'accueil en établissement, la plupart des accueillants familiaux sont des professionnels avec des enfants, ce qui rend l'accueil des personnes plus familial et individualisé.

L'association AF76 a pour but de promouvoir l'accueil familial et renseigner le public.

Nous organisons régulièrement des moments conviviaux entre accueillants et accueillis.

Venez nous rencontrer

LES ASSOCIATIONS - 2

L' ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES - APE RPI

L'association APE RPI a multiplié les animations pour collecter un maximum de gains pour les écoles du RPI. Retour sur les animations de l'année scolaire 2024-2025 : Halloween, marché de Noël, boom des CM2, kermesse, grilles de tombola et autres manifestations organisées par l'équipe de bénévoles

- Dimanche 15 décembre, l'association des parents d'élèves du RPI avait organisé un marché de Noël dans la salle des fêtes. Les visiteurs ont trouvé un large choix, de l'utile à l'agréable, parmi les stands des vingt-et un exposants. Entre décorations de Noël, couronnes, bijoux, vêtements, stylos fantaisie, agendas, porte-clés 3D, maroquinerie, agendas, savons, produits de beauté, articles en tricot, sans oublier les douceurs, vins, cidre et de magnifiques tableaux de l'artiste peintre Eric Gallon, le public a eu de quoi trouver des idées de cadeaux, de se faire plaisir.

Les enfants ont eu le plaisir de voir le Père Noël qui distribuait des bonbons. Et c'est dans un joli décor qu'il avait installé son fauteuil pour la séance photos. Autre plaisir pour les enfants, l'atelier d'activités manuelles, création de boules de Noël, ornements à colorier... et pour petits et grands, une balade sympa en calèche dans le village. Une petite faim, crêpes au stand des pompiers, gâteaux, food truck. Une tombola dotée de lots offerts par les exposants qui a fait des heureux, un petit jeu où il fallait deviner le poids d'un chocolat. Un petit cadeau avant l'heure pour tous les enfants du RPI, l'association leur a offert une box gourmande en forme de petit chalet. Une animation réussie, une parenthèse de douceur, et grâce à une bonne équipe qui s'est mobilisée, Elodie, Sophie, Sarah, Mélanie, Emilie sans oublier les enfants qui se sont investis aussi. (source : le cote d'albatre)

- Vendredi 27 juin, rendez-vous était donné à 17h30 au stade du Tilleul pour la kermesse organisée par l'association des parents d'élèves du RPI. Une animation qui a eu du succès, deux cent-cinquante personnes et qui a permis de récolter 1 600€ de bénéfices. Devant le stand restauration/buvette, tenu par les comités des fêtes de Beaurepaire et du Tilleul, la file était longue. Frites, merguez, gâteaux... sans oublier les barbes à papa, ont été dévalisés.

La fête a débuté par un petit spectacle donné par les enfants, sur le thème de la nature pour les maternelles, danses et chansons, thème de la mer et des pirates pour les CP et CE, pièce de théâtre interprétée par les CM1 et danses et chansons pour les CM2. Quant aux animations, elles ont fait le bonheur des enfants qui s'en sont donnés à cœur joie entre les structures gonflables de 3dloc, dinosaure et licorne et les jeux en bois Doux Event, quilles, anneaux, cerceaux, la pêche aux canards... Les pochettes surprises avec à la clef un petit cadeau, n'ont pas démeritées non plus.

Un chèque de 800 euros pour les écoles

L'association avait organisé une vente de torchons personnalisés avec des dessins de tous les enfants et leur prénom en dessous. La aussi, succès, cent quarante commandes qui ont rapporté 300 euros et qui ont été remis aux parents ce jour. Auparavant une grande tombola de printemps avait été organisée la semaine du 3 juin qui a permis de récolter 2 900 euros. Lors de la kermesse, la présidente de l'association, Emilie Santiago a remis un chèque de 800 euros aux enseignantes des trois écoles, ainsi qu'un joli bouquet de fleurs. Une belle réussite, on était venu s'amuser et petits et grands ont bien profité. (source : le cote d'albatre)

AGENDA

Aout :

- **20/08 : 16h centre de loisirs. Spectacle** Les rendez-vous d'été : LOOKing for organisé par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

Septembre

Transfert de la mairie à l'école

TRANSPORTS SCOLAIRES

N'oubliez pas de procéder à l'inscription ou à la réinscription de vos enfants aux transports scolaires
La campagne d'inscription aux transports scolaires pour l'année scolaire 2025/2026 se déroule du mardi 17 juin au mardi 19 août 2025 (passé cette date, une pénalité sera appliquée)

Qui est concerné ?

Vous êtes concerné si vous résidez sur le territoire de la Communauté urbaine, à plus de 3 km de l'établissement scolaire de votre secteur (plus de 5 km en zone urbaine).

Vous êtes concerné si votre enfant est inscrit dans l'un des établissements scolaires de la Communauté urbaine :

- École à Turretot
- École à Bénouville ou Bordeaux-Saint-Clair
- École à Saint-Gilles-de-la-Neuille ou Graimbouville
- École à Beaufort, La Poterie-Cap d'Antifer ou Le Tilleul
- Collège Georges Brassens à Épouville
- Collège Raymond Queneau à Montivilliers
- Collège Belle-Étoile à Montivilliers
- Collège Pablo Picasso à Harfleur
- Collège l'Oiseau Blanc à Criquetot-l'Esneval
- Collège André Siegfried à Saint-Romain-de-Colbosc
- Lycée Jean Prévost ou collège Sainte-Croix à Montivilliers
- Lycées au Havre ou lycée Jeanne d'Arc à Sainte-Adresse

Ne sont pas concernés les apprentis et personnes suivant un cursus de formation post-secondaire ou un cursus d'enseignement supérieur, sauf par dérogation.

Tarifs

Les collégiens et les lycéens bénéficient d'un tarif unique de 52 € (30 € pour les élèves internes).

Les enfants inscrits en écoles maternelle ou élémentaire bénéficient de la gratuité du transport scolaire.

Une majoration de 15 € est appliquée en cas d'inscription en dehors de la campagne d'inscription.

L'inscription à un circuit ou un arrêt supplémentaire est facturée 5 €.

L'émission d'un duplicata du titre de transport scolaire est facturé 10 €.

Vous souhaitez que votre enfant emprunte une ligne régulière ou le tramway du réseau LIA, il faut vous rendre en agence LIA pour obtenir un PASS LIA ou des titres de transports rechargeables.



ON FAIT LE BILAN !

Chères Beaurepairaises,
Chers Beaurepairais,

En 2020, vous nous avez accordé votre confiance.

Nous partageons toutes et tous le même sentiment d'une période lointaine, mais néanmoins si proche : en 2020, une pandémie mondiale bousculait le calendrier des élections municipales et nous plongeait dans un confinement -parfois difficile à vivre- remplissant notre quotidien d'incertitudes.

Nous regardons le chemin parcouru durant ces années en rédigeant le bilan de notre mandature sans oublier ce qu'il reste à accomplir.

Beaurepaire par son statut de petite commune n'est pas le théâtre de grandes constructions ni de grands changements mais peut se targuer d'actions régulières pour améliorer votre qualité de vie ainsi que votre sécurité.

Chacune de ces actions -aussi minime soit-elle- détermine les perspectives d'évolution pour notre village, membre de la communauté urbaine.

Une commune se pense et se construit collectivement, sur le long terme et au-delà d'une mandature de 6 ans. C'est pour cette raison que nous nous sommes imposés de transmettre un héritage sain, clair et transparent pour l'avenir grâce à une gestion financière rigoureuse et à des choix réfléchis.

Ce bilan restitue le travail de l'équipe municipale qui a -dès le début- été confrontée à des situations inédites (Covid, guerre en Ukraine, crise climatique...) nous ayant contraint à nous adapter et surtout à modifier nos projets initiaux.

Les lourdeurs, lenteurs, complexités des obligations administratives dont nous dépendons ont rendu moins visibles certaines de nos décisions et réalisations qui ont néanmoins abouti.

C'est évidemment aussi le bilan du travail des agents territoriaux qui sont le cœur du service public et du fonctionnement communal.

Nous avons œuvré également à la préservation du patrimoine local, à la protection des sources de biodiversité avec – entre autres- la mise en place d'un plan de fauchage raisonné des talus et au développement du plan communal de sauvegarde en participant à tous les exercices demandés par la Préfecture.

Je suis fier de vous présenter le bilan de notre mandat. Certes, il reste à faire et tout n'a certainement pas été parfait mais ce beau travail nous l'avons réussi aussi grâce à vous.

2020

- Fin des travaux du logement communal
- Réalisation de la première réserve à incendie
- Renouvellement d'un hydrant
- Aménagement du bureau du SIVOS
- Changement du système de gestion et d'achat des produits d'entretien de la commune et de l'école
- Début de la réflexion sur la réhabilitation énergétique de la mairie

2021

- Achat de barrières de sécurité et de balises anti-stationnement Vigipirate
- Relevage des concessions abandonnées et création de l'ossuaire
- Achat de matériels techniques
- Sécurisation des données numériques
- Achat de panneaux pour les élections
- Réhabilitation de la grange en atelier communal
- Réouverture du chemin du Cahouin
- Changement du site internet et du Petit Journal
- Mise en place de Panneau Pocket

2022

- Remplacement d'une partie des néons des écoles et de la mairie par des leds
- Installation de la deuxième réserve à incendie
- Réparation du clocher de l'église et de l'abais
- Changement de logiciel du secrétariat
- Réouverture du chemin du bas de la rue

2023

- Installation d'une clôture électrique au centre de loisirs (passage de sangliers)
- Travaux extérieurs au centre de loisirs
- Recharge des accotements sur la RD32
- Installations des mâts à drapeaux à la mairie
- Installation des agrès EPS
- Mise aux normes de la sécurité incendie au centre de loisirs
- Plantation de pommiers et d'une haie bocagère
- Achats de matériel pour le plan communal de sauvegarde

2024

- Etude de la réhabilitation énergétique de la mairie
- Installation des écluses, mâts solaires et radars pédagogiques sur la RD32
- Mise en place d'un potelet devant la barrière de l'école pour la sécurité
- Réalisation d'un accès en pierre au cimetière
- Eco Pâturage au centre de loisirs (moutons)
- Réalisation de la troisième réserve à incendie

2025

- Diagnostic de l'église pour travaux de consolidation
- Début des travaux de réhabilitation énergétique de la mairie
- Installation d'un nouveau jeu pour les enfants
- Achat de matériel de sécurité pour l'agent communal
- Changement de l'ordinateur de la mairie
- Sécurisation de la boîte mail de la mairie

Merci à la Communauté Urbaine pour :

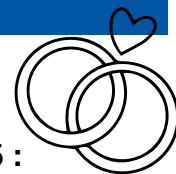
l'agrandissement du parking de la mairie et la réfection du parking de l'allée du vieux château
la réfection des : rue du bocage, chemin du calvaire, rue de la dragonnerie, l'allée du vieux château,
une partie de la rue de la mare de la croix
la sécurisation de la rue du carreau et de la rue du bocage







ETAT CIVIL DEPUIS 2020



2020 :	2021 :	2022 :	2023 :	2024 :	2025 :
6 naissances	3 naissances	3 naissances	3 naissances	1 naissance	2 naissances
2 mariages	0 mariage	1 mariage	1 mariage	0 mariage	2 mariages
5 décès	3 décès	5 décès	5 décès	2 décès	1 décès
2 pacs	1 pacs	1 pacs	1 pacs	1 pacs	2 pacs



CARTE IDENTITÉ - PASSEPORT

Les demandes de carte d'identité ou de passeport sont à faire auprès des communes agréées. Une pré-demande en ligne est conseillée. N'hésitez pas à scruter leur site internet pour plus de renseignements



Les communes ayant le dispositif recueil pour délivrer ces documents sont : Bolbec, Fécamp, Goderville, Bréauté, Gonfreville l'Orcher, Le Havre, Lillebonne, Montivilliers, Port Jérôme sur Seine et Saint Romain de Colbosc.

MÉDAILLE DU TRAVAIL

Nouvelle procédure pour demander votre médaille du travail.

Toutes les demandes de médaille d'honneur du travail et de médaille d'honneur régionale, départementale et communale sont dématérialisées.

La Sous-Préfecture n'accepte plus de dossier papier.

Il faut vous connecter via FranceConnect sur le site : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>



Sous-préfecture
du Havre

UNE JOURNÉE FESTIVE (TEXTE S.LECHEVALIER ET PHOTOS B.VAST LE COTE D'ALBATRE)

Le givre sur la végétation et le soleil hivernal du dimanche 12 janvier ont accompagné les vœux de Monsieur le Maire pour cette année 2025. S'étaient joints à lui les maires de l'EPCI ainsi que M Leprettre, maire de Rolleville, représentant de M Edouard Philippe.

Ce moment d'échanges et de partage se poursuivait par le repas communal pour tous les Beaurepairais qui s'y étaient inscrits.

Malgré quelques imprévus et sueurs froides pour l'équipe organisatrice, la mairie a offert un déjeuner servi à l'assiette dont les plats succulents ont été cuisinés par Monsieur THOMANN de Gonneville La Mallet .

Un magicien du cru est passé de table en table pour nous divertir entre chaque plat .

Le partage de la galette des rois de la boulangerie AVENEL a clôturé cette journée remplie de bienveillance et de sympathie.

Nombre de participants ont remercié Monsieur le Maire ainsi que les membres du Conseil et les ont félicité pour ce moment avant de regagner leurs pénates en prenant bien soin de ne pas glisser sur la route !

En ces temps d'individualisme exacerbé et de violence injustifiée, il est essentiel de pouvoir nous retrouver afin de maintenir ce lien ténu qui fait de nous des humains.



PETITE BALADE AU PAYS DES CONTES (S.LECHEVALIER)

En décembre, la Brigade d'Agitateurs De la Jeunesse nous entraînait dans un tourbillon de contes revisités par une grand-mère veilleuse aux habits bigarrés, un tantinet loufoque et follement espiègle qui n'hésitait pas à déclamer ses tirades en alexandrins !

Cette promenade virevoltante dans le monde des contes nous a tous emmené à travers de vastes steppes enneigées dans un univers parallèle à la fois tendre et caustique protégeant les loups et non les mères-grand.

L'éventail des registres était large : De Grimm avec un original petit chaperon bleu en passant par La Fontaine et son corbeau sans chichis , sans oublier Prokofiev avec Pierre et le loup le duo nous a offert des détours en compagnie de Mary Poppins , James Bond et des espions de Mission impossible.

Mère-grandiose , de son petit nom Babouchka Kimberley, n'a pas hésité à égratigner les politiques actuelles et leurs représentants par de sarcastiques boutades et à en souligner les incohérences notables...

Entre drôlerie et sérieux , les comédiens nous ont amené à suivre quelques pistes de réflexion intéressantes.

Et, comme pour tout conte il y a une morale celle qui a été délivrée est la suivante :

les loups longtemps considérés comme des prédateurs sanguinaires sont bien plus proches de l'Homme que ce que l'on pourrait croire.

Il n' y pas de hiérarchie à proprement parler au sein d'une meute de loups. Il s'agit d'une famille dans laquelle le principal objectif consiste à se protéger les uns les autres.

Ils prennent soin de leurs aînés et certains membres de la meute aident les parents à nourrir et éduquer les louveteaux .

Leur organisation familiale et leur profond attachement aux membres de la meute ressemblent beaucoup à la famille telle que nous -humains -l'entend(i)ons...

En raison de la période de réserve électorale débutant le 01 septembre , nous sommes navrés de ne pouvoir proposer un nouveau spectacle de fin d'année

PETITE BALADE AU PAYS DES CONTES (S.LECHEVALIER)



VIE MUNICIPALE



HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Mardi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h
Tél. 02.35.27.01.17

M. le Maire et ses adjoints tiennent une permanence les vendredis de 18 h à 19h **uniquement sur rendez-vous.**

NUISANCES SONORES

Un rappel des **plages horaires** pendant lesquelles les travaux de jardinage et de bricolage de plein air sont autorisés pour les particuliers (ne concerne pas les entreprises professionnelles) :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

RAPPELS

Respectez les vitesses : 50km/h sur toutes les routes de Beaurepaire **sauf 30km/h dans le bourg.**

Plan Vigipirate actif au niveau de l'école, aucun stationnement n'est toléré. Les parking de la mairie, les places de stationnement à l'Eglise et allée du vieux Château sont disponibles.

Pensez à entretenir vos talus sans étaler les déchets sur ceux-ci.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb des clôtures en limite de propriété et vos arbres élagués.

Prenez vos dispositions pour empêcher vos animaux de divaguer sur les voies. Vous pouvez compléter la fiche de renseignements de vos animaux en mairie, bien utile lorsqu'ils s'échappent.

ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF

Les **ordures ménagères** sont enlevées chaque **vendredi** en matinée, les **déchets recyclables** le **mercredi**. Les bacs sont à sortir la veille au soir et à rentrer après le passage du camion



DÉCHETTERIE DE CRIQUETOT (DÉCHETS VERTS)

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : de 9h20 à 18h

Dimanche : de 8h30 à 12h30

Fermé le mardi et les jours fériés

Vous pouvez y apporter vos branchages car les **feux** sur le territoire de la communes sont **interdits.**

VIE MUNICIPALE



URBANISME

Tous travaux (agrandissement, création, ravalement de façade,...) doivent être déclarés soit par un permis de construire, soit par une déclaration préalable et en adéquation avec le **Plan Local d'Urbanisme** en vigueur sur la commune.

Les dossiers (cerfa à remplir) sont à demander en mairie ou disponibles sur le site www.service-public.fr/ rubrique logement.

Les dossiers complétés sont à déposer en 5 exemplaires à la mairie (nous pouvons vous fournir un guide des pièces à joindre à la demande)

Un délai entre 1 et 2 mois est à prévoir entre le moment où vous déposez la demande de travaux et le retour de la mairie (positif ou négatif) Les dossiers sont envoyés à Criquetot l'Esneval, au service instructeur du droit des sols.

En cas de non dépôt de demande de travaux, vous vous exposez à des sanctions pénales.

NOUVEAUTE 2022 : le dépôt des demandes de travaux, permis ou certificat d'urbanisme est possible en ligne !

De plus avant de couper vos arbres venez vérifier s'ils ne sont pas à conserver sur le PLU

Un doute ? N'hésitez pas à venir en mairie ou à nous envoyer un mail !!

plus d'informations sur le site internet de la mairie

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les nouveaux habitants peuvent s'inscrire sur la liste électorale, soit en mairie (pièce d'identité et justificatif de domicile), soit sur internet : www.service-public.fr.



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Il est **OBLIGATOIRE** pour tous les jeunes, le jour de leur 16ème anniversaire ou dans les trois mois qui suivent, de venir en mairie du domicile avec une pièce d'identité, le livret de famille des parents, une facture récente au nom des parents et, si besoin, tout document justifiant de la nationalité française, pour être recensé.

Une attestation de recensement vous sera délivrée en mairie. Elle vous sera demandée pour vous inscrire aux examens et auto-école notamment, et permettra à l'INSEE de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales.

Cette démarche peut être faite via le site www.service-public.fr.

NUMEROS UTILES :

Communauté Urbaine : 02 35 22 25 25

Service Précollecte des déchets CU : 02 35 24 05 35

Ecole primaire : 02 35 28 72 61

Gendarmerie : 02 35 27 20 17

Assistante sociale : 02 35 29 43 23

Violences : 3919



VIE MUNICIPALE



URBANISME DEPUIS 2020

Un agrandissement, un changement de fenêtres, une clôture, un abri bois.....

Tout travaux doivent être déclarés! Les dossiers sont réceptionnés en mairie et ensuite envoyés à la maison du territoire de Criquetot l'esneval où ils sont instruits. L'arrêté revient en mairie pour validation et signature de M le Maire. Mais depuis le début du mandat combien y a t il eu de dossiers d'urbanisme?

2020 :

3 permis de construire
15 déclarations préalables
9 certificats d'urbanisme
(dont 1 CUb : certificat
d'urbanisme opérationnel)

2021 :

1 permis de construire
1 permis de construire
modificatif
17 déclarations préalables
13 certificats d'urbanisme
(dont 1 CUb)

2022 :

2 permis de construire
23 déclarations préalables
19 certificats d'urbanisme
(dont 5 CUb)

2023 :

2 permis de construire
11 déclarations préalables
12 certificats d'urbanisme (dont
2 CUb)
2 permis de démolir

2024 :

1 permis de construire
19 déclarations préalables
9 certificats d'urbanisme
(dont 3 CUb)

2025 au 17/07/2025:

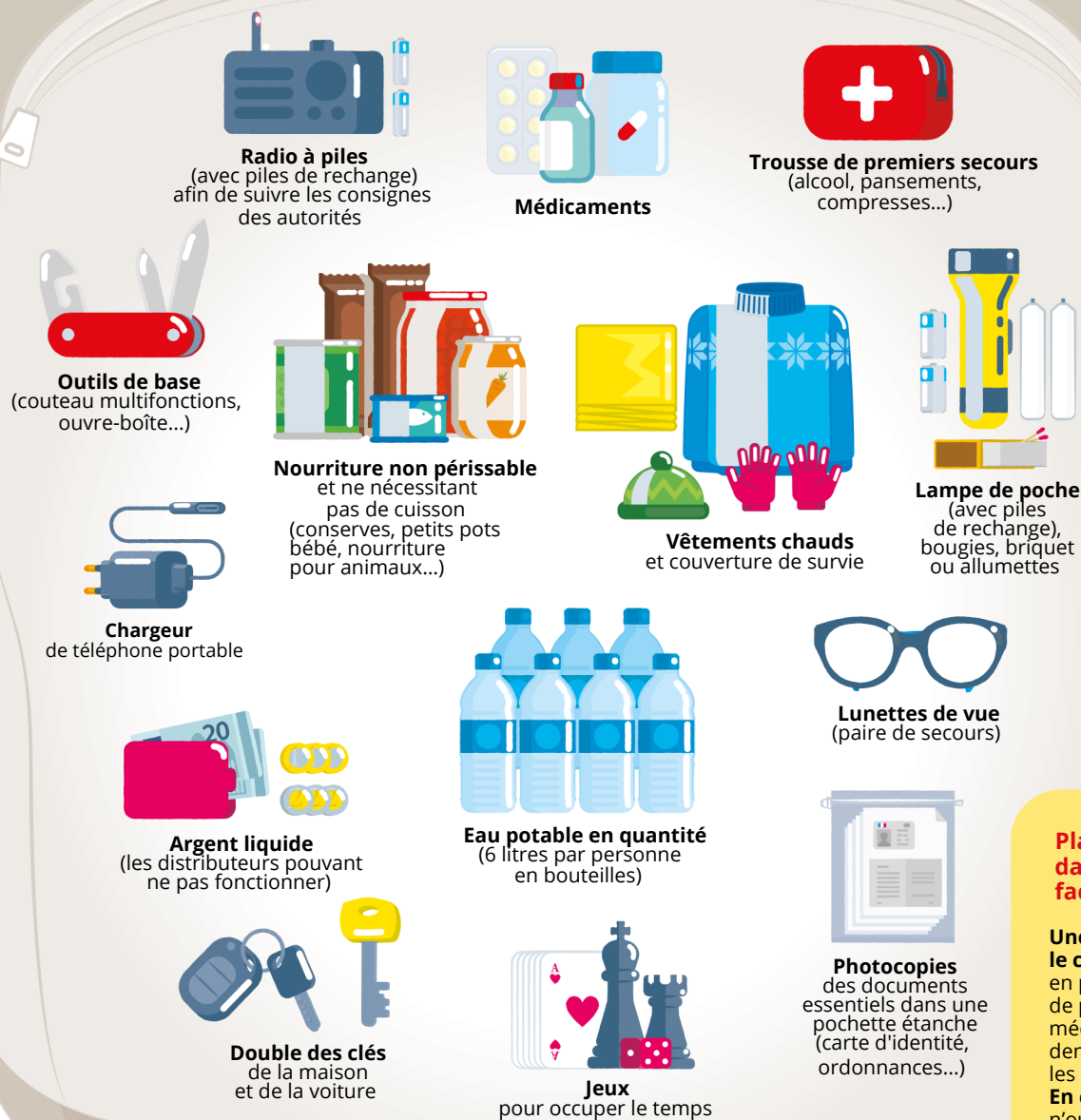
2 permis de construire
12 déclarations préalables
2 certificats d'urbanisme
2 pacs



Chacun dossier envoyé à la CU (mise à part les certificats d'urbanisme d'information (CUa) qui sont traités par le secrétariat) a un cout pour la collectivité : 3 420€TTC par an

Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Placez le sac
dans un endroit
facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez
le contenu de votre kit,**
en particulier la date
de péremption des
médicaments et des
denrées. Remplacez
les piles.

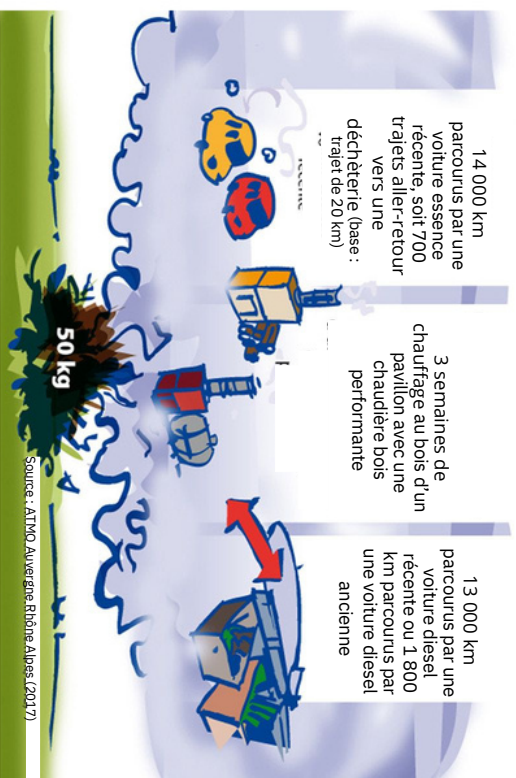
En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !

LE SAVIEZ-VOUS ?

EN FRANCE, LA MAUVAISE QUALITÉ DE L'AIR...

...**CAUSE** 48 000 **DÉCÈS** PRÉMATURÉS PAR AN *
...**RÉDUIT** de 9 MOIS en moyenne l'ESPÉRANCE DE VIE
...EST A L'ORIGINE DE MALADIES OU D'INSUFFISANCES RESPIRATOIRES
...**COÛTE** PLUS DE 100 MILLIARDS D'EUROS PAR AN **

50 kg de végétaux brûlés émet autant de poussières que :



Contrairement à une idée reçue, l'apport volontaire en déchèterie est préférable à une combustion à l'air libre.

* Source : Santé publique France 2016
** Source : rapport du Sénat 2015



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!

www.goodby.fr

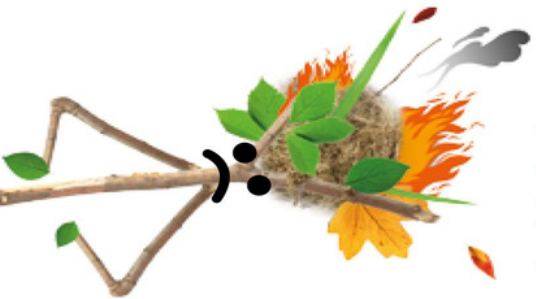


Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, **le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants*** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérogènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.



La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Attention :
EN CAS DE
NON-RESPECT
DU RSD, UNE
contravention
de **450 €**
PEUT ÊTRE APPLIQUÉE
POUR UN PARTICULIER
(article 131-13 du
nouveau code pénal)

**Particuliers, collectivités,
entreprises sont concernés.**

Déchets visés :

tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épiluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Certaines collectivités proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile



LA DÉCHÈTERIE

vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés

98 % de la population a accès à l'une des **269 déchèteries** de la région Normandie

Source : Enquête nationale ADEME 2013

LA COLLECTE AU PORTE À PORTE

Certaines collectivités organisent des collectes de déchets verts

L'entretien du jardin pour un particulier génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près de **un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

(source ADEME)



Attention les incinérateurs de jardin ne sont pas une solution et polluent également

En région Normandie, retrouvez plus d'informations et d'outils pédagogiques sur : <https://normandie-ademe.fr/expertises/dechets-et-economie-circulaire>

